



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Attention : Justin Foubert
Ministère des Finances Canada
90, rue Elgin
Secteur de réception du courrier, niveau 1,
salle 0148A
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

**DEMANDE DE PROPOSITION –
MODIFICATION 001**

Proposition au : Ministère des Finances

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions : Voir dans les présentes

**Ce document ne contient pas
d'exigence de sécurité.**

Sujet : Services de formation linguistique pour le ministère des Finances	
N° de l'invitation : FIN-20191795	
Date : Le 4 mars 2020	
N° de référence du SEAOG : PW-20-00904498	
L'invitation prend fin : à 14 h le 12 mars 2020	
Fuseau horaire : Heure avancée de l'Est – HAE	
Responsable du projet : Nom : Justin Foubert Titre : Agent des approvisionnements et des marchés Direction : Direction des services ministériels Courriel : justin.foubert@canada.ca Téléphone : 613-369-3262	

Période estimée du marché : Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	
Périodes d'option : OUI	Nombre de périodes d'option : 2
Toutes les demandes de renseignements concernant la présente invitation à soumissionner doivent être présentées par écrit au responsable du projet au moins 10 jours civils avant la date de clôture des propositions afin que le ministère des Finances Canada ait suffisamment de temps pour fournir des réponses. Si des demandes de renseignements sont reçues après cette date, il se peut qu'on n'y réponde pas avant la date de clôture des propositions. Toutes les réponses qui fournissent plus de renseignements sur le besoin seront affichées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG).	

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

FORMATION LINGUISTIQUE À L'INTENTION DU MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

1.0 OBJECTIF

Le ministère des Finances Canada requiert les services d'un ou de plusieurs entrepreneurs afin d'offrir des services de formation linguistique, en français et en anglais, à l'intention de groupes et de personnes individuelles faisant partie des employés du ministère des Finances Canada dans la région de la capitale nationale.

Cette formation est requise à des fins de perfectionnement professionnel et de maintien des acquis, et pour aider les employés du ministère des Finances Canada à répondre aux exigences linguistiques de leurs postes.

2.0 CONTEXTE

Le ministère des Finances Canada offre actuellement une série de séances de formation linguistique à ses employés. Le contrat sur lequel il s'appuie pour offrir ces séances de formation prendra fin le 31 mars 2020.

3.0 DURÉE DU CONTRAT

La durée initiale du contrat sera du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Le contrat comprend deux périodes d'années d'options, que le ministère des Finances Canada exercera de la façon indiquée ci-dessous :

Année d'option 1 : Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Année d'option 2 : Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

4.0 PORTÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir des services de formation linguistique en groupe et à des personnes individuelles, en français et en anglais, à l'intention des employés du ministère des Finances Canada dans la région de la capitale nationale. Ces services comprendront des programmes de formation linguistique à temps plein et à temps partiel, un programme de maintien des connaissances linguistiques acquises et des séances de préparation aux évaluations de langue seconde (ELS). Ces programmes sont décrits de façon plus approfondie à la section 5.0 du présent Énoncé des travaux.

Pendant la durée initiale du contrat, l'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir quatre séances de formation linguistique consécutives aux employés du ministère des Finances Canada, entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021. Les dates et les horaires exacts des séances seront déterminés à la suite de discussions avec l'autorité responsable du projet.

Pour l'année d'option 1, l'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir quatre séances de formation linguistique consécutives aux employés du ministère des Finances Canada entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022. Les dates et les horaires exacts des séances seront déterminés à la suite de discussions avec l'autorité responsable du projet.

Pour l'année d'option 2, l'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir quatre séances de formation linguistiques consécutives aux employés du ministère des Finances Canada entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Les dates et les horaires exacts des séances seront déterminés à la suite de discussions avec l'autorité responsable du projet.

Durée des séances selon le programme :

Temps partiel (groupe) : 12 semaines

Temps partiel (individuel) : 2 semaines ou plus

Temps plein (groupe) : 4 semaines

Temps plein (individuel) : 2 semaines ou plus

Maintien des acquis : 12 semaines

Préparation aux évaluations de langue seconde (ELS) :

Aptitudes en lecture et en écriture : 9 heures (groupe)

Aptitudes orales : 3 heures (groupe) + 6 heures (individuel)

Ces séances, dont le calendrier est présenté ci-dessous, suivent étroitement les trimestres d'exercice du gouvernement du Canada.

Séance 1 – D'avril à juin

Séance 2 – De juillet à septembre

Séance 3 – D'octobre à décembre

Séance 4 – De janvier à mars

5.0 DESCRIPTIONS DES PROGRAMMES

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir chacun des programmes suivants durant chaque séance. L'entrepreneur ou les entrepreneurs sont responsables d'évaluer les employés et de leur attribuer les groupes et les niveaux appropriés. Avant le début de chaque séance, l'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent faire passer un test et une entrevue de placement à chaque nouvel employé, de façon individuelle, afin d'évaluer le niveau linguistique de l'employé.

Le niveau de compétence se fonde sur les normes définies pour chacune des compétences en langue seconde (aptitudes en lecture et en écriture, et capacité d'interagir à l'oral) décrites dans les *Normes de qualification relatives aux langues officielles* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les niveaux sont classés de A (le plus bas) à C (le plus élevé).

Pour de plus amples renseignements, veuillez suivre le lien suivant : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/dotation/normes-qualification/relatives-langues-officielles.html>

VOLET 1

Programme A

Formation à temps partiel (groupe) : En moyenne, le ministère des Finances Canada a besoin de sept (7) groupes de formation linguistique à temps partiel par séance (pour des groupes d'environ six employés chacun), lesquelles doivent être offertes pendant une journée complète chaque semaine (pour une durée de 6 heures). Les séances doivent être divisées en deux blocs de 3 heures, pour chacun des niveaux débutant, intermédiaire et avancé (selon les besoins d'apprentissage des employés). Ces séances de formation linguistique s'étaleront sur une période de 12 semaines.

Cet élément du programme vise à exposer un employé à sa deuxième langue officielle afin d'accroître ses possibilités de perfectionnement professionnel et, dans certains cas, de permettre aux employés qui doivent atteindre la maîtrise d'une langue au niveau B ou C en vertu d'une exigence législative de posséder une base solide dans leur deuxième langue officielle. Le programme à temps partiel peut aussi comprendre des cours spécialisés en français ou en anglais, comme des cours axés sur l'écriture.

Le nombre exact d'employés qui participent à chaque séance varie fréquemment. Les nombres d'heures estimatifs sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	2 500
Année d'option 1	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	2 500
Année d'option 2	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	2 500

Programme B

Formation à temps partiel de courte durée (individuel) : Le ministère des Finances Canada a besoin de séances de formation à temps partiel de courte durée à raison d'une journée par semaine (pour une durée de 6 heures). Les séances doivent être divisées en deux blocs de 3 heures, pour chacun des niveaux débutant, intermédiaire et avancé (selon les besoins d'apprentissage des employés). Ces séances de formation linguistique s'étaleront sur une période de 2 semaines, selon les besoins d'apprentissage de l'employé.

Le nombre exact d'employés qui participent à chaque séance varie fréquemment. Les nombres d'heures estimatifs sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	1 000
Année d'option 1	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	1 000
Année d'option 2	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	1 000

VOLET 2

Programme C

Programme à temps plein de courte durée (groupe) : Le ministère Finances Canada a besoin de quatre (4) groupes de formation linguistique par séance (pour des groupes d'environ six employés chacun). Ces séances doivent être offertes 5 jours par semaines (pour une durée totale de 7 heures), en français et en anglais, pour chacun des niveaux débutant, intermédiaire et avancé. Ces séances de formation linguistique s'étaleront sur une période de 4 semaines.

Cet élément du programme a pour but de fournir aux débutants une base solide; il a également pour but de permettre aux personnes de niveau intermédiaire ou avancé de profiter d'une formation à temps plein avant de passer l'évaluation orale.

Le nombre exact d'employés qui participent à chaque séance varie fréquemment. Les nombres d'heures estimatifs sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	2 000
Année d'option 1	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	2 000
Année d'option 2	Nombre d'heures estimatif
1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	2 000

Programme D

Programme à temps plein de courte durée (individuel) : Le ministère des Finances Canada a besoin de séances de formation linguistique individuelles de courte durée à raison de 5 jours par semaine (d'une durée totale de 7 heures par jour), en français et en anglais, pour chacun des niveaux débutant, intermédiaire et avancé. Ces séances de formation linguistique s'étaleront sur une période de 2 semaines, selon les besoins d'apprentissage de l'employé.

Cet élément du programme a pour but de fournir aux débutants une base solide; il a également pour but de permettre aux personnes de niveau intermédiaire ou avancé de profiter d'une formation à temps plein avant de passer l'évaluation orale.

Le nombre exact d'employés qui participent à chaque séance variera. Les nombres d'heures estimatifs sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	2 000
Année d'option 1	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	2 000
Année d'option 2	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	2 000

VOLET 3

Programme E

Formation de maintien des acquis (groupe) : Le ministère des Finances Canada offre des cours de maintien des acquis à l'intention des employés, aux divers niveaux de maîtrise de la langue. Le ministère des Finances Canada offre habituellement 2 ou 3 cours simultanément, dont la majorité sont donnés en français. Toutefois, il est également nécessaire d'offrir des cours en anglais.

Le nombre exact de participants et le niveau de ces derniers varient pendant chaque séance et d'une séance à l'autre. Les cours sont généralement offerts à raison de deux heures par semaine.

Les nombres d'heures estimatifs sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	400
Année d'option 1	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	400

Année d'option 2	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	400

Programme F

Séances de préparation aux évaluations de langue seconde (ELS) : Les séances de préparation aux évaluations de langue seconde sont habituellement offertes au cours du dernier mois de chaque séance afin de préparer les employés à leur ELS. La durée de ces séances de préparation est de trois jours pour les évaluations portant sur les aptitudes en lecture et en écriture. En ce qui concerne l'évaluation des compétences orales, il faut 3 heures de formation en groupe, suivi de 6 heures de formation individuelle. Le nombre exact de participants et le niveau de ces derniers varient pendant chaque séance et d'une séance à l'autre. Les nombres d'heures estimatifs sont présentés ci-dessous :

Durée initiale du contrat	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	320

Année d'option 1	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	320

Année d'option 2	Nombre d'heures estimatif
Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	320

RESSOURCES DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent s'assurer que le gestionnaire de projet et les ressources enseignantes sont au courant des dernières évolutions dans le domaine de l'éducation des adultes, ainsi que dans le domaine de l'enseignement et de la formation en langue seconde. L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent aussi veiller à ce que les ressources enseignantes aient accès à du matériel pédagogique à jour.

GESTIONNAIRE DE PROJET

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir les services d'un gestionnaire de projet qui sera le principal point de contact de l'autorité responsable du projet pendant toute la durée du contrat. Le gestionnaire de projet devra communiquer de façon continue avec l'autorité responsable du projet afin de signaler tout problème ou toute question pouvant survenir. L'autorité responsable du projet et le gestionnaire de projet collaboreront afin de discuter de ces problématiques et de les résoudre.

Le gestionnaire de projet est responsable d'évaluer les employés afin de déterminer leurs besoins en formation linguistique et d'assurer un suivi à l'aide de rapports d'étape écrits.

Le gestionnaire de projet est responsable de surveiller et de superviser le rendement des ressources enseignantes, y compris leurs pratiques et compétences pédagogiques.

Le gestionnaire de projet doit présenter tous les rapports et les produits livrables à l'autorité responsable du projet, comme on l'exige à la section 9.0 du présent Énoncé des travaux.

RESSOURCES ENSEIGNANTES

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent offrir les services d'enseignants appropriés pour l'enseignement des langues française et anglaise. L'entrepreneur ou les entrepreneurs devront offrir les services d'enseignants selon les heures et l'horaire de formation convenus.

On estime que le ministère des Finances Canada aura besoin d'environ huit (8) enseignants pour la formation en langue française et de deux (2) enseignants pour la formation en langue anglaise, pendant toute la durée du contrat.

L'entrepreneur ou les entrepreneurs devront assurer une rotation minimale des enseignants.

6.0 AUTORITÉ RESPONSABLE DU PROJET

Le nom de l'autorité responsable du projet sera annoncé au moment de l'attribution du contrat.

7.0 SOUTIEN À LA CLIENTÈLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

Responsabilités de l'entrepreneur

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent fournir ce qui suit :

Matériel d'apprentissage

Tout le matériel d'apprentissage dont les enseignants et les employés du ministère des Finances Canada ont besoin devra être fourni par l'entrepreneur ou les entrepreneurs sans frais additionnels pour le ministère des Finances Canada.

Heures de travail

La formation devra être offerte pendant les heures normales de travail, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés. Les heures normales du travail s'étendent de 7 h à 18 h, heure normale de l'Est ou heure avancée de l'Est. Une journée de formation consiste en six (6) heures de classe et d'une (1) heure de repas.

Soutien administratif

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent être en mesure d'intégrer de nouveaux employés aux cours de groupe existants. L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent accepter les demandes de formation transmises par l'autorité responsable du projet en communiquant par téléphone. Une confirmation écrite sera ensuite transmise dans les deux jours ouvrables suivant la demande verbale présentée par l'autorité responsable du projet.

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent déployer tous les efforts pour répondre, par courriel, à toutes les questions posées par l'autorité responsable du projet, dans un délai de deux jours ouvrables.

S'il est impossible de répondre dans ces délais, l'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent en informer l'autorité responsable du projet et lui expliquer pourquoi.

8.0 PRODUITS LIVRABLES ET EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

En plus d'offrir les services décrits dans le présent Énoncé des travaux, l'entrepreneur ou les entrepreneurs devront fournir les produits livrables et les rapports suivants de façon continue, pendant toute la durée du contrat.

1. Les rapports seront préparés et fournis en anglais, dans un format électronique compatible avec MS Office 2016. Certains rapports devront être rédigés dans Excel 2016 afin de faciliter l'extraction et l'analyse des données. La méthode utilisée pour transmettre un rapport (p. ex., par courriel) sera déterminée à l'issue de discussions entre le gestionnaire de projet et l'autorité responsable du projet.

Produit livrable	Détails	Fréquence
Rapport de présence	Exigé pour chacun des employés inscrits aux cours de formation. Ces renseignements doivent être présentés au moyen d'une feuille de calcul Excel 2016.	Mensuelle
Rapport d'étape et de recommandations	Relève les forces et les faiblesses des employés, ainsi que les points à améliorer. Ce rapport sert à évaluer les progrès d'un employé par rapport à ses objectifs. Il doit comprendre une évaluation du rendement du participant, ainsi que des recommandations de formations linguistiques fondées sur les progrès en classe ou sur les résultats des ELS. Le rapport doit être présenté dans la première langue officielle de l'employé.	Trimestrielle
Rapport provisoire	Un rapport sommaire sur toutes les séances de formation offertes, sur les activités et sur les statistiques concernant les services de formation linguistique offerts. Ce rapport est requis à l'issue de chaque séance. Ces renseignements doivent être présentés au moyen d'une feuille de calcul Excel 2016.	Trimestrielle

Rapport final	Un rapport sommaire sur toutes les séances de formation offertes, sur les activités et sur les statistiques. Ce rapport est requis à l'issue de la durée initiale du contrat et de toute année d'option ultérieure. Ces renseignements doivent être présentés au moyen d'une feuille de calcul Excel 2016.	Annuelle
Rapports sur demande	À discuter avec l'autorité responsable du projet, au cas par cas.	À discuter avec l'autorité responsable du projet, au cas par cas.

9.0 CONDITIONS

Sans que cela restreigne d'autres conditions, l'autorité responsable du projet peut annuler un cours ou en modifier l'horaire, en totalité ou en partie, en donnant un préavis écrit d'au moins deux (2) jours ouvrables à l'entrepreneur ou aux entrepreneurs. Aucuns frais ne seront imputés au ministère pour une telle annulation ou modification de l'horaire.

L'autorité responsable du projet peut retirer des participants d'un cours si elle le juge nécessaire. L'autorité responsable du projet donnera un préavis de deux (2) jours ouvrables à l'entrepreneur ou aux entrepreneurs afin de l'informer des retraits.

L'autorité responsable du projet peut demander le remplacement du gestionnaire de projet ou des ressources enseignantes. Au besoin, l'entrepreneur ou les entrepreneurs devront proposer des ressources de remplacement. Les qualifications d'une telle ressource devront être égales ou supérieures à celles de son prédécesseur.

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent désigner une ressource de remplacement appropriée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la demande de l'autorité responsable du projet.

10.0 LIEU DE TRAVAIL (à déterminé au moment de l'attribution du contrat)

Les travaux associés au volet 1 – programmes A et B (formations à temps partiel individuelles et en groupe) seront effectués dans les locaux de l'entrepreneur ou des entrepreneurs au centre-ville d'Ottawa. Aux fins du présent contrat, le centre-ville d'Ottawa est défini comme l'emplacement d'une salle de classe située au plus à 1 kilomètre (km) de distance de marche du 90, rue Elgin, soit l'emplacement des bureaux du ministère des Finances Canada.

Les travaux associés au volet 2 – programmes C et D (formations à temps plein individuelles et en groupe) seront effectués dans les locaux de l'entrepreneur ou des entrepreneurs au centre-ville d'Ottawa. Aux fins du présent contrat, le centre-ville d'Ottawa est défini comme l'emplacement d'une salle de classe située au plus à 1 kilomètre (km) de distance de marche du 90, rue Elgin, soit l'emplacement des bureaux du ministère des Finances Canada.

Les travaux associés au volet 3 – programmes E et F (formation de maintien des acquis et séances de préparation à l'ELS) seront effectués dans les locaux du ministère des Finances Canada, situés au 90, rue Elgin, à Ottawa.

12.0 DÉPLACEMENTS

Aucuns frais de déplacement ne sont engagés dans le cadre du présent contrat.

13.0 SÉCURITÉ

Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité.

